

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 30 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le **trente mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 mars par Madame le Maire, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

**Etaient Présents** : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD (a reçu procuration de Michèle BERTRAND), Jean-Loup OUDIN, Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Sylvain PHILIPPOT), Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Dominique DE WILDE), Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, Guy BENTEO, Francis PERRIER, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Michèle BERTRAND (a donné procuration à Jean-Paul PINAUD), Sylvain PHILIPPOT (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE), Dominique DE WILDE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES)

**Absente** : Dorothée GALOPIN

Monique PIOT est nommée secrétaire de séance.

---

### **OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 23 février 2018 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

La **prochaine réunion du Conseil en Commission** aura lieu le mercredi 11 avril 2018 à 19h ; la **prochaine réunion du Conseil Municipal** le vendredi 20 avril 2018 à 20h.

Madame le Maire rappelle les **prochaines manifestations** organisées par la Commune : début des marchés des producteurs le dimanche 08 avril, après-midi Thé dansant, le lundi 09 avril au château à partir de 15h.

Suite à des échanges en réunion du conseil sur le **ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif** après l'intervention du président du SMICTOM, Madame le Maire indique que le SMICTOM a été interrogé par courrier sur les possibilités de déploiement de bacs jaunes à la place des sacs. Le SMICTOM a confirmé que le remplacement des sacs par des bacs n'était pas à l'ordre du jour. Les sacs sont privilégiés pour leur facilité d'utilisation et de stockage, pour leur coût d'achat relativement faible. Ils sont également intégralement recyclables, et le sac translucide permet une vérification visuelle avant la mise en benne et donc une bonne qualité de tri. Enfin si le Smictom devait opter pour la conteneurisation, les ordures ménagères seraient privilégiées, car leurs sacs sont plus lourds et le bénéfice sera plus important pour le personnel de collecte. Monsieur Philippe Moreau déplore que le syndicat ne souhaite pas investir dans les bacs jaunes.

### **DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire**

Madame le Maire donne lecture de ses principales décisions financières :

- Lecture à la médiathèque : Promothéâtre 572 euros
- Nettoyage des gouttières de l'église : Oxytoit 1 276 euros
- Feux d'artifice : Brezac 5 300 euros
- Produits phytosanitaires et terreaux Espaces verts : Cobalys 8 463.98 euros
- WC PMR Château : Descaens 678.96 euros

Madame Dominique Denis souhaite savoir si la prestation de feu d'artifice sera assurée par Monsieur Mickaël Cloiseau. Monsieur Jean-Paul Pinaud indique que le feu d'artifice a été commandé auprès de la même société, mais que Monsieur Cloiseau ne peut assurer la prestation cette année. La société mettra à disposition un autre artificier.

## **ORDRE DU JOUR**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'ils auront à signer les documents budgétaires qui vont être examinés par l'assemblée en fin de séance.

### **1/ Budget principal / Affectation du résultat 2017**

Vu la délibération n° 2018-010 en date du 23 février 2018, approuvant le compte administratif 2017,  
Vu les résultats dudit compte administratif,  
Entendu l'exposé de Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 26 mars 2018,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat du compte administratif du budget principal 2017, soit 778 297.51 euros, comme suit :

- 370 000.51 € en recettes d'investissement 2018 (compte 1068)
- 408 297.00 € en recettes de fonctionnement 2018 (compte 002)

### **2/ Taux des taxes locales 2018**

Madame Bernadette Corjon, rapporteur de la Commission Finances en date du 26 mars 2018, rappelle que les taux des contributions directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties) applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux, sont déterminés chaque année par le Conseil Municipal.

Elle expose que le projet de budget primitif, présenté à la Commission des Finances, prévoit le maintien des taux des contributions directes locales, et a été construit sur la base des produits attendus suivants :

<b>Taxe locale</b>	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Taux proposés</b>	<b>Produit attendu</b>
Taxe habitation	2 949 000 €	11.02	324 980 €
Taxe foncière bâti	3 010 000 €	12.63	380 163 €
Taxe foncière non bâti	70 300 €	27.84	19 572 €
	<b>Produit total attendu</b>		<b>724 715 €</b>

En outre, le projet de budget primitif prévoit également les compensations prévisionnelles suivantes :

- Taxe foncière 2 642 euros
- Taxe d'habitation 48 051 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix pour et 5 contre (Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS) :

- Décide de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation : 11.02  
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.63  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.84

- Donne mandat à Madame le Maire pour la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

### **3/ Budget principal / Budget primitif 2018**

Madame Bernadette Corjon, rapporteur de la commission Finances du 26 mars 2018, présente le projet de Budget Primitif 2018, qui se résume comme suit :

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 400 453.00 €</b>		<b>2 400 453.00 €</b>
<b>011</b>	690 335.00 €	<b>013</b>	2 500.00 €
<b>012</b>	900 000.00 €	<b>70</b>	104 800.00 €
<b>14</b>	15 000.00 €	<b>73</b>	1 391 163.00 €
<b>65</b>	231 045.00 €	<b>74</b>	260 693.00 €
<b>66</b>	35 350.00 €	<b>75</b>	33 000.00 €
<b>67</b>	1 500.00 €	<b>002</b>	408 297.00 €
<b>042</b>	100 000.00 €		
<b>022</b>	135 000.00 €		
<b>023</b>	294 973.00 €		
<b>Investissement</b>	<b>3 087 615.36 €</b>		<b>3 087 615.36 €</b>
<b>20</b>	12 542.00 €	<b>13</b>	72 689.00 €
<b>21</b>	282 956.37 €	<b>040</b>	100 000.00 €
<b>23</b>	2 496 216.99 €	<b>16</b>	1 600 000.00 €
<b>16</b>	95 900.00 €	<b>10</b>	425 000.51 €
<b>15</b>	200 000.00 €	<b>1068</b>	370 000.51 €
		<b>024</b>	50 000.00 €
		<b>021</b>	294 973.00 €
		<b>R 001</b>	544 952.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018.

Au cours de la présentation du projet de budget primitif, Madame Bernadette Corjon précise que celui-ci a été construit en intégrant le coût total de l'opération de construction de l'école maternelle, avec un emprunt estimatif et la reprise des 200 000 euros de provisions effectués sur les deux derniers exercices. La Commission Finances se réunira en novembre prochain pour statuer définitivement sur le recours à l'emprunt, en fonction du montant des travaux et des taux d'intérêt en vigueur, et sur l'utilisation des provisions budgétaires.

Concernant la section de fonctionnement du budget primitif, à la demande de Madame Dominique Denis, il est précisé que 8 470 euros sont prévus pour la classe découverte de l'école élémentaire. Madame Sophie Malgouris s'interroge sur l'absence de dépenses en fournitures scolaires sur le compte administratif 2017 pour l'école maternelle, alors que le budget primitif prévoit une enveloppe budgétaire. Madame Bernadette Corjon précise que les dépenses en fournitures scolaires sont présentées de manière regroupée sur le compte administratif.

Concernant la section d'investissement, Monsieur Philippe Moreau souhaite avoir des précisions sur l'enveloppe budgétaire prévue pour le matériel de bureau et informatique, à hauteur de 25 000 euros. Madame Bernadette Corjon précise que cela concerne essentiellement la création du nouveau site internet, le renouvellement des ordinateurs et les droits des logiciels métiers.

Enfin, Monsieur Philippe Moreau déplore, comme chaque année, le delta constaté entre le budget primitif et le compte administratif en fin d'année, de l'ordre de 30 %, et souhaiterait que les dépenses prévisionnelles soient plus resserrées pour une meilleure lisibilité. Madame Bernadette Corjon rappelle qu'il ne s'agit que de prévisions budgétaires, et que l'objectif reste la maîtrise des dépenses de fonctionnement sur la base du compte administratif de l'année précédente.

#### **4/ Budget Eau et Assainissement / Affectation du résultat 2017**

Vu la délibération n° 2018-012 en date du 23 février 2018, approuvant le compte administratif 2017,  
Vu les résultats dudit compte administratif,

Entendu l'exposé de Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 26 mars 2018, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent d'exploitation en section d'exploitation (002) : 145 683.75 €
- de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement (001) : 225 374.22 €

#### **5/ Budget Eau et Assainissement / Budget primitif 2018**

Madame Bernadette Corjon, rapporteur de la commission Finances du 26 mars 2018, présente le projet de Budget Primitif 2018, qui se résume comme suit :

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
<b>Exploitation</b>	<b>265 330.87 €</b>		<b>265 330.87 €</b>
<b>011</b>	157 119.00 €	<b>70</b>	70 000.00 €
<b>042</b>	87 561.79 €	<b>74</b>	2 000.00 €
<b>66</b>	0.00 €	<b>75</b>	5 119.69 €
<b>67</b>	10 000.00 €	<b>042</b>	42 527.43 €
<b>022</b>	10 650.08 €	<b>R002</b>	145 683.75 €
<b>Investissement</b>	<b>562 704.01 €</b>		<b>562 704.01 €</b>
<b>20</b>	20 000.00 €	<b>13</b>	173 464.00 €
<b>21</b>	20 000.00 €	<b>16</b>	76 304.00 €
<b>23</b>	448 011.50 €	<b>10</b>	0.00 €
<b>16</b>	20 000.00 €	<b>040</b>	87 561.79 €
<b>040</b>	42 527.43 €	<b>R001</b>	225 374.22 €
<b>020</b>	12 165.08 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2018.

#### **6/ Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais / Convention de groupement de commandes « Marché 2018 de travaux de voirie »**

Madame le Maire présente le projet de convention entre la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et les Communes de Châtillon-Coligny, Lorris, Montcresson, Nogent sur Vernisson et Varennes-Changy, qui a été établi en vue de la création d'un groupement de commandes pour la réalisation commune de travaux de création et de renforcement des voiries communales.

La Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux qui se situent en intégralité sur son territoire.

Pour la Commune de Nogent sur Vernisson, les travaux concernés par cette convention sont : l'allée Jeanne d'Arc pour un montant estimatif de 250 euros HT, soit 300 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour que la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais assure, dans le cadre de son marché 2018 de travaux de création et de renforcement des voiries, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux restant à la charge de la commune,
- Approuve la convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et les Communes de Châtillon-Coligny, Lorris, Montcresson, Nogent sur Vernisson et Varennes-Changy,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Au cours des débats, à la demande de Madame Monique Piot, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que les travaux réalisés concernent l'ajout de petites bordurettes autour de l'allée Jeanne d'Arc qui est prévue au programme des travaux communautaires 2018, avec la rue de la Chevalerie et l'allée des Sorbiers. Monsieur Secqueville déplore le peu de réunion de la commission communautaire « voirie » auquel il appartient afin de déterminer le programme des travaux, et espère être destinataire des rapports d'analyse des offres. Il expose les différents problèmes rencontrés sur certaines voiries : la rue de la Cave (pour laquelle il salue la réactivité de Monsieur Saunier) et le chemin des Vignes. Ces voies n'étant pas prévues au programme de travaux 2018, il convient de trouver des solutions temporaires.

#### **7/ SDIS du Loiret / Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels et des biens portant restitution de bâtiments à la Commune de Nogent sur Vernisson**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels et des biens entre le SDIS du Loiret et la Commune de Nogent sur Vernisson, qui a été établi par le service juridique du SDIS.

En effet, suite à la construction du nouveau centre d'incendie et de secours, situé à l'entrée nord de Nogent sur Vernisson, le SDIS du Loiret restitue à la Commune les bâtiments de l'ancienne caserne des pompiers que la Commune lui avait mis à disposition lors de la départementalisation du service incendie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels et des biens entre le SDIS du Loiret et la Commune de Nogent sur Vernisson, portant restitution de bâtiments à la Commune,
- Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

### **8/ Convention d'hébergement entre la Commune de Nogent sur Vernisson et la société SIGFOX**

Madame le Maire présente le projet de convention d'hébergement entre la société SIGFOX et la Commune de Nogent sur Vernisson.

En effet, la société SIGFOX France est en charge de la connectivité télécom de la solution Lysbox, mise en place par le Département du Loiret, qui permet de faciliter l'accompagnement des personnes âgées dépendantes sur le territoire départemental.

Pour ce faire, à Nogent sur Vernisson, la société SIGFOX avait implanté, par convention avec le SDIS du Loiret, une station télécom sur le pylône de l'ancien centre d'incendie et de secours, aujourd'hui restitué à la Commune suite à la construction de la nouvelle caserne.

Afin de conserver son installation sur le support de l'ancienne caserne, la société SIGFOX s'est tournée vers la Commune pour établir une convention afin de régulariser le transfert d'hébergement de la station actuellement en production sur l'ancien site de la caserne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention d'hébergement entre la société SIGFOX et la Commune de Nogent sur Vernisson,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Au cours des débats, Madame Monique Piot demande si une petite note explicative pourrait être jointe aux conventions soumises à l'ordre du jour, pour une meilleure compréhension. Suite à une interrogation de Madame Maryse Tripier, il est précisé que la société n'a pas souhaité transférer sa station télécom sur le site de la nouvelle caserne des pompiers.

### **9/ Cession de la parcelle AM 21**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est portée acquéreur, par acte de préemption, des parcelles cadastrées AM 21 (pour partie) et AM 22, située Impasse de la Fontaine, afin d'anticiper les problèmes de flux et de stationnement des véhicules que va vraisemblablement entraîner l'implantation future de l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire.

Elle rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 15 décembre 2017, avait donné son accord pour la mise en vente, en l'état, de la parcelle AM 21 (pour partie), d'une superficie de 933 m<sup>2</sup>, sur laquelle sont implantées une maison d'habitation et une dépendance, qui sont dans un état général vétuste.

Dans son avis du 21 février 2018, le service des Domaines a estimé la valeur vénale du bien à 29 000 euros. Sur la base de cet avis, ce bien a donc été proposé à la vente, par l'intermédiaire de deux agences immobilières. Une proposition d'achat a été transmise à la Commune par M. et Mme Galopin, et s'élève à 35 000 euros.

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 3 absentions (Francis PERRIER, Maryse TRIPIER, Dominique DENIS), le Conseil Municipal :

- Accepte la cession, en l'état, du bien immobilier, situé impasse de la Fontaine, cadastré AM 21 (pour partie), pour un montant de 35 000 euros, au profit de M. et Mme Galopin,
- Autorise Madame le Maire à signer toute promesse de vente, acte de vente et document relatif à cette affaire et nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir si Madame Dominique De Wilde est toujours domiciliée sur la commune, car elle n'a pas été présente au Conseil Municipal depuis un an. Madame le Maire précise qu'elle a déménagé en région montargoise et qu'elle donne procuration pour être représentée. Monsieur Philippe Moreau souligne que certaines commissions se retrouvent donc avec un membre en moins.

Madame Monique Piot signale qu'elle a été conviée à une réunion du bureau du Syndicat d'Initiative-Comité des Fêtes. Elle regrette que des élus n'aient pas été présents, alors qu'il lui semble que la Commune doit être représentée par des membres de droit, et que cette réunion était consacrée à l'organisation des manifestations 2018. Monsieur Jean-Paul Pinaud précise qu'aucune invitation n'a été reçue pour cette réunion, à la différence de l'assemblée générale. Il souligne qu'il avait pourtant été précisé à l'association que Monsieur Jean-Loup Oudin ou lui-même pouvaient se rendre disponible si nécessaire. A la demande de Monsieur Pinaud, Madame Monique Piot précise qu'elle a été invitée à titre personnel, car elle a adhéré par le passé à l'association. Elle expose qu'à cette réunion, a notamment été abordée la sécurisation de la foire de la St Jean, qui nécessitera à priori de bloquer toutes les entrées à l'aide de blocs de béton. Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la transformation de l'Office de Tourisme en Syndicat d'Initiative-Comité des Fêtes, la convention liant l'association à la Commune n'a pas été mise à jour et qu'il conviendrait de le faire. Monsieur Jean-Marc Secqueville s'interroge sur la nécessité d'une convention pour cette association. Madame Monique Piot et Monsieur Jean-Paul Pinaud rappellent que cette association ne peut pas être considérée comme les autres, car elle organise des actions pour l'animation de la vie locale, comme la foire de la St Jean.

Monsieur Guy Benteo souhaite revenir sur l'approbation des taux des taxes locales 2018. Il aimerait connaître les raisons pour lesquelles certains conseillers ont voté défavorablement au maintien à taux constant des taxes locales. Madame Monique Piot rappelle sa position, exprimée chaque année. Compte-tenu de la baisse des revenus de la Commune, elle est favorable à une petite augmentation régulière des taux, au minimum de 1% pour couvrir l'inflation. Monsieur Jean-Marc Secqueville s'interrogeant sur les recettes engendrées par une augmentation de 1 %, Madame Bernadette Corjon précise que cela représenterait environ 7 000 euros de recettes supplémentaires.

Monsieur Jean-Luc Picard expose qu'il a été interrogé sur l'absence du ramassage du tri sélectif pour les écarts. Mesdames Maryse Tripier et Monique Piot rappellent les explications apportées par le président du SMICTOM, notamment le coût engendré par les frais de transport. Concernant le tri sélectif, Monsieur Jean-Marc Secqueville déplore que certains habitants n'aient toujours pas assimilé les jours et heures de collecte. Madame Gratiane Des Dorides souligne que certains sacs ne sont pas collectés, car le personnel constate un problème de qualité de tri.

Monsieur Guy Benteo souhaite revenir sur la remarque de Madame Sophie Malgouris concernant l'intervention du SIVLO en réunion du conseil en commission et l'absence de certains conseillers, et précise que chacun peut avoir d'autres obligations. Madame Sophie Malgouris explique que sa remarque visait à faire le parallèle avec le sondage sur la vidéo-protection, dont le dépouillement n'avait pas été réalisé en Conseil Municipal, car certains conseillers n'étaient pas présents. Monsieur Philippe Moreau rappelle qu'il avait suggéré de procéder au dépouillement à l'issue du conseil, mais qu'il lui avait été objecté que des conseillers étaient absents. Madame le Maire précise que le dépouillement du sondage n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour de la réunion, et que c'est pour cette raison qu'elle n'avait pas donné une suite favorable à sa demande.

Philippe Moreau tient à remercier tout particulièrement, Claire, la secrétaire générale de la commune, pour les notes de synthèses qui accompagnent les budgets ; elles sont suffisamment détaillées pour simplifier leurs analyses par les conseillers municipaux.

Il est précisé que la création de ces notes de synthèses n'est obligatoire que depuis quelques années.

Fin de séance : 20h55

<b>Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 30 mars 2018</b>			
Eliane COGNOT	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD	Jean-Loup OUDIN
Jean-Marc SECQUEVILLE	Gratiane DES DORIDES	Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE
Raul DA SILVA BRAS	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO
Francis PERRIER	Michèle BERTRAND		